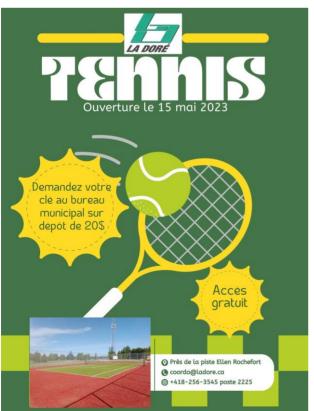


EN MAI, LE TEMPS S'ADOUCIT LENTEMENT

















DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST 1e juin de 13h à 16h et le 2 juin de 8h à 11h au jardin communautaire. Apportez vos contenants (max. 30 gallons/résidence)

OFFRE D'EMPLOI OFFRE D'EMPLOI

La Fabrique recherche un (une) secrétaire 8h par semaine Salaire à discuter Donne ton nom au 418-256-3545 poste 2227



IMPORTANT

Rencontre d'informations de la FABRIQUE sur la FERMETURE du bâtiment de l'église

Lundi 8 Mai 2023 à 19H00 à l'église

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE

Source : Fabrique La Doré

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance du conseil tenue le 1e mai 2023, le conseil municipal de la Paroisse de La Doré a adopté par résolution le second projet de règlement numéro 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications » et le second projet de règlement numéro 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que les règlements numéro 2023-006 et 2023-007 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurancemaladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Les registres seront accessibles de 9h00 à 19h00 le 5 juin 2023, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules à La Doré.

Le nombre de demandes requis pour que les règlements numéros 2023-006 et 2023-007 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 123 par règlement. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements numéro 2023-006 et 2023-007 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le même jour à 19h00, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules, La Doré.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de 8h00 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h le vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité:

Toute personne qui, le 5 juin 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Ouébec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale

avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 5 juin 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



FINANCES

DÉPENSES 🗷 Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois d'avril 2023 pour un montant de 117 135.60\$ incluant les taxes et en autorise les paiements.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Le Conseil a accepté une lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux afin d'autoriser le versement d'un ajustement salarial à la Coordonnatrice en loisirs pour des ajouts de tâches.
- Une aide financière de 120\$ a été accordée aux organisateurs de la Fête de la fidélité en mai.
- Enduro La Doré présentera un Endurofest du 28 au 30 juillet prochain. Une aide financière de 5 000\$ a été autorisée pour la tenue de leurs activités.

GESTION MUNICIPALE

- Le Moulin des Pionniers met en place un camping sans service sur un terrain municipal. Le sentier fédéré pour les quads et les motoneiges passe par ce secteur et des négociations ont eu lieu avec un propriétaire privé. Une entente de servitude de passage est autorisée.
- La Municipalité a reçu une demande de modification du règlement de zonage pour une propriété au centre village. La demande a été étudiée par l'Inspecteur en bâtiment et par le Conseil et a été refusée.
- La Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. La Municipalité proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et hissera le drapeau arc-en-ciel.
- Une demande d'aide financière de 165 000\$ pour des travaux sur le réseau routier municipal est présentée à la Députée provinciale.
- La Municipalité continue le processus d'adoption de quatre (4) règlements modifiant respectivement le plan d'urbanisme et de zonage afin d'établir deux nouvelles zones résidentielles, les normes entourant le PIIA du Quartier des Pionniers ainsi que la règlementation pour les piscines résidentielles. Les seconds projets de règlement ont été adoptés.
- Afin d'assurer la pérennité des sentiers du secteur de la Montagne à Ouellet ainsi que la sécurité des utilisateurs, il est nécessaire d'harmoniser leur entretien. Une entente intermunicipale avec les autres municipalités faisant partie du Parc régional de la Couronne a été signée pour assurer un entretien homogène des sentiers.
- Le conseil municipal a autorisé l'utilisation de la voie publique pour la traditionnelle parade des camions lors de la tenue du Festival des Camionneurs 2023.

- La Municipalité est sensible aux problèmes du manque d'abeille et des impacts sur l'environnement. Elle adhère au Défi Pissenlits 2023 en retardant la tonte de gazon de ses terrains jusqu'en juin, en n'appliquant pas de pesticide sur ses terrains et en invitant les citoyens, employés et résidents à participer au défi.
- Le système de communication par Internet de la MRC Domaine-du-Roy a été la cible d'une cyberattaque. Comme la Municipalité est connectée sur le réseau, elle a été touchée par cette attaque. Tout a été mis en œuvre afin d'éviter les rançons et les pertes de données personnelles. L'équipe d'Authen-Tic a effectué un travail **formidable** en ce sens. Une motion de félicitations a d'ailleurs été présentée unanimement par le Conseil. La situation est revenue à la normale vendredi dernier et toutes les données personnelles des contribuables et de la Municipalité ont été préservées.

MÉMO DU MAIRE

Bonjour chers citoyennes et citoyens,

Déjà 18 mois depuis mon élection. Ça passe très vite. Beaucoup de dossiers en cours et d'autres à venir.

Parlons nouveaux arrivants. Nous en sommes déjà à 21 nouveaux travailleurs étrangers dans notre communauté. Pensons à les inclure dans nos activités, organisations et à les saluer quand on les croise. Des petites choses qui font la différence pour une intégration harmonieuse.

La prévente des passeports du Moulin des Pionniers est en cours. Encouragez notre site patrimonial et profitez-en pour aller voir toutes les nouveautés du site pour les jeunes et les moins jeunes.

Le beau temps se fait attendre un peu mais il faut garder le moral.

Bon printemps à tous!



